

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cépré - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

ASSOCIATION

UNION DES ASSOCIATIONS POUR LA REHABILITATION ET L'ENTRETIEN DES MONUMENTS ET DU PATRIMOINE ARTISTIQUE

1 rue des Guillemites

75004 - PARIS

RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

UNION REMPART

*Exercice clos le
31 décembre 2025*

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cépré - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'association UNION REMPART

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UNION REMPART relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cépère - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

UNION REMPART

Exercice clos le

31 décembre 2025

2.-

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

UNION REMPART*Exercice clos le
31 décembre 2025*

3.-

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

UNION REMPART*Exercice clos le**31 décembre 2025*

4.-

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

A Paris, le 07 mai 2026,

Le Commissaire aux comptes.
COMPLEX GESTION
Vincent GUILLEMIN

UNION REMPART

*Exercice clos le
31 décembre 2025*

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
3, rue Cépère - 75015 PARIS
R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z
CEE FR 72 347 591 760

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A Paris, le 07 mai 2026,

Le Commissaire aux comptes.
COMPLEX GESTION
Vincent GUILLEMIN

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cépro - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

**UNION DES ASSOCIATIONS
DE CHANTIERS DE SAUVEGARDE ET D'ANIMATION
POUR LA REHABILITATION ET L'ENTRETIEN DES MONUMENTS
ET DU PATRIMOINE ARTISTIQUE - UNION R.E.M.PART.**

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

1 rue des Guillemites
75004 PARIS

Numéro RNA : W751009948

Code APE : 94.99Z

Siret : 784 672 263 00026

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

SAS COMPLEX GESTION
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
3, rue Cépre - 75015 PARIS
R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z
CEE FR 72 347 591 760

Documents de synthèse

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cépré - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 12 347 591 760

Bilan actif

Actif immobilisé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	114 466	96 448	18 018	917
Immobilisations incorporelles en cours	4 800		4 800	
Immobilisations corporelles				
Constructions	98 635	54 424	44 210	44 210
Autres immobilisations corporelles	84 639	66 082	18 557	25 329
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 188		3 188	3 188
TOTAL I	305 726	216 955	88 772	73 644
Actif circulant				
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Stocks et en-cours	81 717	54 508	27 208	20 603
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 055		4 055	1 148
Autres	1 179 388		1 179 388	246 111
Valeurs mobilières de placement	59 771		59 771	57 996
Disponibilités	493 278		493 278	577 149
Charges constatées d'avance	15 938		15 938	24 188
TOTAL II	1 834 147	54 508	1 779 638	927 194
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	2 139 873	271 463	1 868 410	1 000 839

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.comwww.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

SAS COMPLEX GESTION
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 3, rue Cèpre - 75015 PARIS
 R.C.S. Paris 347 391 760 - APE 6920Z
 CEE FR 12 347 391 760

Bilan passif

Fonds propres	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	44 210	44 210
Réserves		
- Réserves statutaires ou contractuelles	27 917	40 627
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-37 854	-12 710
TOTAL I	34 273	72 127
Fonds reportés et dédiés		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	8 972	6 245
TOTAL II	8 972	6 245
Provisions		
Provisions pour risques	184 376	190 060
Provisions pour charges	280 991	438 362
TOTAL III	465 367	628 422
Emprunts et dettes	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	31/12/2024
Dettes financières		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		930
Emprunts et dettes financières diverses	10 477	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 265	10 991
Dettes fiscales et sociales	107 918	87 007
Dettes diverses		
Autres dettes	255 500	195 117
Produits constatés d'avance	971 639	
TOTAL IV	1 359 799	294 045
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 868 410	1 000 839

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Oullermites - 75004 PARIS

01 42 71 98 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET 784 672 263 00026

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	Evolution
Produits d'exploitation			
Cotisations	16 550	16 100	2,8%
Vente de biens et services			
Ventes de biens			
Dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services			
Dont parrainages			
Ventes de marchandises	65 426	51 108	28,0%
Production vendue	140 183	133 263	5,2%
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	800 732	721 689	11,0%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	53 773	26 533	102,7%
Mécénats	319 725	155 000	106,3%
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	258 695	276 712	-6,5%
Utilisation des fonds dédiés	6 245		
Autres produits	5 595	3 738	49,7%
Total Produits d'exploitation (I)	1 666 923	1 384 143	20,4%
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	Evolution
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	45 456	21 705	109,4%
Variation de stock	- 6 517	7 841	-183,1%
Autres achats et charges externes	857 596	888 090	-3,4%
Aides financières	12 400		
Impôts, taxes et versements assimilés	26 646	16 990	56,8%
Salaires et traitements	430 856	362 665	18,8%
Charges sociales	172 853	142 722	21,1%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 058	14 705	-31,6%
Dotations aux provisions	95 551		
Reports en fonds dédiés	8 972		
Autres charges	54 413	1 839	2858,5%
Total Charges d'exploitation (II)	1 708 285	1 456 557	17,3%
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-41 362	-72 414	-42,9%
Produits financiers			
De participation	3 776	4 371	-13,6%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Total Produits financiers (III)	3 776	4 371	-13,6%

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	Evolution
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	2	35	-94,7%
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total Charges financières (IV)	2	35	-94,7%
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 774	53	7021,1%
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		56 588	-100,0%
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total Produits exceptionnels (V)		56 588	-100,0%
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		960	-100,0%
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total Charges exceptionnelles (VI)		960	-100,0%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		8 785	-100,0%
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	266	260	2,3%
Total des produits (I + III + V)	1 670 699	1 445 102	15,6%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 708 553	1 457 812	17,2%
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT OU DEFICIT	-37 854	-12 711	197,8%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	8 515	8 801	-3,3%
Prestations en nature	15 867		
Bénévolat	60 175		
TOTAL	84 556	8 801	860,8%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	2 477	8 801	-71,9%
Mises à disposition gratuite de biens	13 904		
Prestations en nature et Personnel bénévole	68 175		
TOTAL	84 556	8 801	860,8%

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.comwww.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cèpre - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

Annexes

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemines - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

Faits caractéristiques de l'exercice

La comptabilité a été assurée par Matthieu Rusterholtz.

Les comptes de l'association ont été présentés aux administrateurs par le Trésorier et arrêtés en conseil d'administration réuni le 29/04/2026

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, est d'un montant égal à 1 868 410 euros, le compte de résultat de l'exercice présente un déficit de 37 854 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Description de l'objet social de l'entité

Créé en 1966, l'Union REMPART a pour objet de contribuer à la sauvegarde, la restauration, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, architectural, historique et naturel, notamment par l'organisation de chantiers de bénévoles.

Elle vise également à favoriser l'éducation populaire, la sensibilisation à l'histoire et au patrimoine, rendre le patrimoine accessible à toutes et tous, favoriser la coopération internationale et agir pour la transition écologique et la biodiversité.

L'Union REMPART exerce également des missions d'animation de réseau et d'appui aux structures membres, en assurant des fonctions de conseil technique, de formation, de mutualisation de ressources et de coordination de projets à l'échelle territoriale, nationale et, le cas échéant, internationale.

Ses activités incluent par ailleurs des actions de sensibilisation à l'histoire, à l'architecture et au patrimoine, ainsi que la promotion de l'engagement citoyen, du bénévolat et de l'éducation populaire.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif sur la durée habituellement admise.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels, extranet, etc. : 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions 5 à 20 ans
- Matériels et outillages 5 à 15 ans
- Matériel informatique 3-5 ans
- Mobilier 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie versés.

Actif circulant

L'actif circulant se compose de la valorisation du stock au 31/12/2025 des marchandises (livres, plaques MH, tee-shirts, sacs etc ...) proposées à la revente auprès des associations membres de REMPART ainsi qu'au grand public.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont principalement composées du solde des subventions et des contributions financières à recevoir, ainsi que des créances sur différents centres du réseau.

Depuis l'exercice 2025 et l'application du règlement comptable ANC 2018-06, les créances liées aux subventions et aux contributions financières sont comptabilisées pour totalité du montant notifié, y compris lorsque la convention est pluriannuelle (en l'absence de clause(s) suspensive(s) non levée(s)).

L'application de ce règlement explique l'augmentation des créances entre 2024 et 2025.

Fonds dédiés

Pour les projets financés par des fonds affectés, si les dépenses concernées n'ont pas été intégralement engagées sur l'exercice, des fonds dédiés sont enregistrés à la clôture.

Engagements de retraite

Le montant des engagements au titre des retraites s'élève à 147 876 € au 31/12/2025.

Ce montant a été calculé pour l'ensemble des salariés en s'appuyant sur les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul : rétrospective, avec prorata temporis par rapport à l'ancienneté
- Initiative de départ : salarié
- Age de départ : 64 ans
- Table de mortalité : table INSEE 2019-2021
- Taux d'actualisation : 3,36 %
- Progression annuelle des salaires : 2% constant
- Taux de rotation : 2% constant
- Taux de charges sociales : 45% pour les employés et 50% pour les cadres

SAS COMPLEX GESTION*Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes*

3, rue Cépère - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

Le montant de cet engagement est provisionné dans les comptes au 31/12/2025. La variation de l'exercice s'élève à -5.684 € (reprise provision).

Fiscalité

La gestion de l'association étant désintéressée et eu égard aux conditions d'exercice de ses activités, elle bénéficie du régime dérogatoire prévue par la réglementation fiscale (BOFiP - BOI-IS-CHAMP-10-50-10 et suivants). Ainsi elle n'est pas assujettie :

- A l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun ;
- A la TVA ;
- A la CET.

Les prestations de services figurant au sein du compte de résultat sur la ligne "Ventes de prestations de services" sont majoritairement réalisées auprès des membres du réseau de l'Union REMPART, donc au sein du cercle fermé de l'Union.

De plus, pour ses activités lucratives accessoires, elle bénéficie de plein droit du régime de la franchise des impôts commerciaux.

Par ailleurs, l'association est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux réduit pour les revenus patrimoniaux (produits financiers, revenus fonciers).

Autres informations**Contributions volontaires en nature**

Il s'agit notamment de bénévolat de la part des membres du conseil d'administration, pour un total d'heures de 2 110,5 heures au taux de 28,51 euros (base du SMIC augmenté de 60% + charges patronales), soit 60.174,58 euros. Ces sommes figurent en pied du compte de résultat.

Les autres contributions volontaires ont été les suivantes :

- Dons en nature pour 8.515 euros (BILSKI - bardage bois et chevrons et M. Jackie Flaud)
- Prestations en nature pour 15 867 euros (Albouy Consult missions sociales, Carenantilles, Bilski et Locacom)

Loi sur le volontariat associatif

Les administrateurs de l'association sont bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'association.

Effectif permanent

L'effectif moyen de l'association de l'exercice 2025 est de 9,06 personnes en équivalent temps plein (ETP).

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.comwww.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

Notes sur le bilan

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentation	Diminution	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	94 810	19 656		114 466
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 810	19 656		114 466
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	98 635			98 635
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers	62 574			62 574
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 334	731		22 065
	Emballages récupérables et divers				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	182 542	731		183 273
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	3 188			3 188
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 188			3 188
ACTIF IMMOBILISÉ		280 540	20 387		300 927

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

SAS COMPLEX GESTION

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

3, rue Cépère - 75015 PARIS

R.C.S. Paris 347 591 760 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

Tableau des amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
			Augmentations	Diminution	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	93 892	7 862	5 307	96 448
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 892	7 862	5 307	96 448
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	54 424			54 424
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers	45 999	4 582		50 581
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 580	2 921		15 501
	Emballages récupérables et divers				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 003	7 503		120 506
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
ACTIF IMMOBILISÉ		206 895	15 365	5 307	216 954

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemettes - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 198 712 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut au 31/12/2025	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 055	4 055	
Autres	1 178 720	1 178 720	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 938	15 938	
Total	1 198 712	1 198 712	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 388 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut au 31/12/2025	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	10 477	10 477		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 265	14 265		
Dettes fiscales et sociales	107 918	107 918		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes-Associés et autres dettes	255 500	255 500		
Produits constatés d'avance				
Total	388 160	388 160		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

Fonds propres**Variation des Fonds Propres**

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	Fonds propres Cloture 31/12/2024	Affectation du résultat n-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres Cloture 31/12/2025
Fonds propres complémentaires	44 210				44 210
Fonds propres sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	40 627	-12 710			27 917
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice				-37 854	-37 854
Situation nette	84 836	-12 710		-37 854	34 273
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	628 422			-163 055	465 367
TOTAL	713 258			-200 909	499 640

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemites - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.comwww.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026

Variation des Fonds Dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Fonds dédiés Cloture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés Cloture 31/12/2025	
			Montant global	dont remboursemen ts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
SCORE	6 245	6 245	6 245	3 942			
ANCV						5 972	
CAO PJJ						3 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Situation nette	6 245	6 245	6 245	3 942		8 972	

Renseignements sur le compte de résultat

La ventilation des ressources est la suivante :

Produits	Montant 2024	Montant 2025	Ecart n-1	Variation	Ventilation 2025 en %
Ventes de livres	2 692	1 724	-968	-36,0%	0,2%
Ventes de plaques	47 062	59 743	12 681	26,9%	5,9%
Recettes diverses	134 616	144 142	9 525	7,1%	14,3%
Subventions d'exploitation	567 439	805 732	238 293	42,0%	79,7%
Total	751 809	1 011 340	259 531	34,5%	100,0%

REMPART

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1966

1 rue des Guillemines - 75004 PARIS

01 42 71 96 55 - contact@rempart.com

www.rempart.com

SIRET : 784 672 263 00026